

RÉGLEMENTATION COSMÉTIQUE EUROPÉENNE

**50 ans de sécurité et d'innovation,
une référence mondiale**

**SYNTHÈSE DE L'ÉVÉNEMENT FEBEA
DU 9 JUILLET 2026**

50 ans de réglementation cosmétique européenne



Emmanuel Guichard
Délégué Général
FEBEA



Emma Trogen
Deputy Director General and Head of Legal
Department
Cosmetics Europe

Il y a 50 ans, l'Europe adoptait sa première réglementation harmonisée sur les produits cosmétiques. Directement inspirée de la loi française portée par Simone Veil en 1975, cette directive allait poser les fondements d'un modèle aujourd'hui reconnu dans le monde entier pour son exigence en matière de sécurité, de transparence et d'innovation.

En ouvrant cette journée anniversaire organisée à la Maison de l'Europe à Paris, Emmanuel Guichard, délégué général de la FEBEA, a rappelé que cette histoire est indissociable de celle de la fédération et plus largement de la structuration de l'industrie cosmétique française. Dès les années 1970, les acteurs du secteur avaient anticipé la nécessité d'un cadre réglementaire capable de concilier protection des consommateurs et capacité d'innovation. Cette vision a conduit à la création d'instances techniques au sein de la fédération et à l'adoption, en 1975, de la loi Veil, première réglementation nationale spécifique aux produits cosmétiques en Europe.

Cinquante ans plus tard, le secteur cosmétique français demeure un acteur majeur de l'économie nationale avec 35,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont plus de 22 milliards réalisés à l'exportation, et près de 300 000 emplois directs et indirects.

Emma Trogen, directrice générale adjointe de Cosmetics Europe, a ensuite rappelé la dimension européenne de cet héritage réglementaire. Avec un marché de 110 milliards d'euros, près de 9 700 PME et 3,6 millions d'emplois, l'industrie cosmétique européenne constitue aujourd'hui un secteur stratégique pour l'Union européenne. Elle a souligné la solidité d'un règlement qui a démontré sa capacité à évoluer au fil des avancées scientifiques tout en maintenant un haut niveau de protection des consommateurs.

Devenue une référence internationale, la réglementation cosmétique européenne dépasse désormais les frontières de l'Union. De nombreux pays s'inspirent aujourd'hui de ses principes et de ses listes d'ingrédients, faisant de ce cadre réglementaire un véritable instrument de convergence internationale et un levier de compétitivité pour les entreprises européennes. Cette influence témoigne de la réussite d'un modèle qui, cinquante ans après son adoption, continue de façonner les standards mondiaux du secteur.

50 ans de réglementation cosmétique européenne



Anne Laissus-Leclerc
Directrice Scientifique
LVMH RECHERCHE

À travers une rétrospective des cinquante dernières années, Anne Laissus-Leclerc, Directrice Scientifique de LVMH, a rappelé les circonstances qui ont conduit à l'adoption de la directive cosmétique européenne de 1976 et mis en lumière la continuité des principes qui structurent encore aujourd'hui le règlement cosmétique européen.

Son intervention a rappelé une réalité souvent méconnue : si la réglementation a connu de nombreuses évolutions au fil des décennies, ses grands principes fondateurs ont remarquablement résisté au temps. Dès 1976, la directive européenne établissait en effet un équilibre ambitieux entre deux objectifs complémentaires : garantir un niveau élevé de protection des consommateurs tout en permettant la libre circulation des produits au sein du marché européen.

Cette approche a constitué une véritable innovation réglementaire. Le législateur européen a choisi un modèle fondé sur la responsabilité des fabricants, l'évaluation scientifique de la sécurité des produits et un encadrement ciblé des substances présentant des enjeux particuliers. Un choix qui a permis de conjuguer sécurité, innovation et compétitivité.

Au fil des années, ce socle a été progressivement enrichi pour répondre aux nouvelles attentes de la société et aux avancées scientifiques.

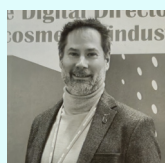
Transparence accrue pour le consommateur, création du Dossier d'Information Produit, harmonisation de l'information sur les ingrédients, interdiction des tests sur animaux ou encore renforcement de la cosmétovigilance : autant d'évolutions qui ont consolidé un cadre déjà robuste sans remettre en cause son architecture initiale.

L'adoption du règlement cosmétique de 2009 a marqué une nouvelle étape en renforçant l'harmonisation européenne grâce à un texte directement applicable dans l'ensemble des États membres. Là encore, l'objectif n'était pas de révolutionner le système mais de le rendre plus lisible, plus cohérent et plus efficace.

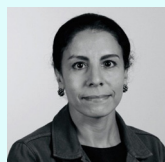
Anne Laissus-Leclerc a enfin souligné que le règlement cosmétique n'évolue désormais plus de manière isolée. Les entreprises doivent aujourd'hui composer avec un environnement réglementaire européen beaucoup plus large, couvrant par exemple les emballages, les substances chimiques, le numérique ou encore les exigences environnementales. Dans ce contexte, l'enjeu des prochaines années sera de préserver la cohérence de cet écosystème réglementaire.



Table Ronde 1 - Science, sécurité et innovation : les piliers d'un modèle d'excellence



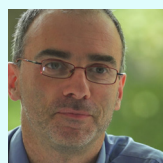
Christophe Brault Chevalier
Directeur des affaires
scientifiques réglementaires
Biorius



Nedjwa ABBADI
Cosmetovigilance Expert, MD
Chanel Parfum Beauté



Brice Leclerc
Directeur scientifique
réglementaire
FEBEA



Dr. Christophe Rousselle
Membre du CSSC
ANSES – PARC coordination



Anne Laissus-Leclerc
Directrice Scientifique
LVMH RECHERCHE

Cette première table ronde a permis de mettre en lumière l'une des principales forces de la réglementation cosmétique européenne : avoir fait de la science le socle de la sécurité des consommateurs tout en créant un environnement propice à l'innovation. Cinquante ans après son adoption, ce modèle reste une référence mondiale et continue d'inspirer de nombreux pays.

Pour Christophe Brault-Chevalier (Biorius), cette reconnaissance internationale repose avant tout sur la capacité du cadre européen à évoluer au rythme des avancées scientifiques. **« L'interconnexion entre la science et la réglementation est unique au monde. »** Les travaux du Comité Scientifique pour la Sécurité des Consommateurs (CSSC) permettent en effet d'intégrer régulièrement les nouvelles connaissances scientifiques dans les décisions réglementaires. Cette dynamique contribue à faire du règlement cosmétique européen un véritable standard international, dont s'inspirent aujourd'hui de nombreux pays.

Cette influence ne repose pas uniquement sur le texte réglementaire lui-même, mais également sur la qualité des méthodes d'évaluation développées au fil des années. Comme l'a rappelé Christophe Rousselle (ANSES, membre du CSSC) : **« Ce n'est pas seulement la réglementation qui fait référence, c'est aussi la méthodologie scientifique qui l'accompagne. »** Les notes d'orientation du CSSC, régulièrement actualisées, constituent aujourd'hui une base méthodologique reconnue bien au-delà des frontières européennes.

Les échanges ont également rappelé que la solidité du modèle européen repose sur un principe central : **la responsabilité des entreprises.**

Cette responsabilité implique un important travail de collecte de données sur les ingrédients, les matières premières, les impuretés potentielles

ou encore les interactions entre le contenant et le contenu. **« On parle beaucoup des annexes du règlement cosmétique, mais on oublie parfois l'article 3 : le produit doit être sûr »**, a souligné Christophe Brault-Chevalier. Dans un contexte de chaînes d'approvisionnement mondialisées, elle nécessite également un dialogue constant avec les fournisseurs afin de garantir un niveau d'information compatible avec les exigences européennes.

Au-delà de l'évaluation préalable à la mise sur le marché, la table ronde a mis en avant le rôle essentiel de la cosmetovigilance dans l'amélioration continue de la sécurité des produits. Pour Nedjwa Abbadi (Chanel), cet outil constitue aujourd'hui bien plus qu'un système de recueil des effets indésirables.

« Nous sommes dans une démarche d'évaluation continue, en boucle dynamique et vivante. » Les données collectées permettent non seulement de surveiller la sécurité des produits, mais également de mieux comprendre les évolutions des usages et des attentes des consommateurs. L'essor des réseaux sociaux, par exemple, favorise l'apparition de nouveaux comportements ou détournements d'usage qui enrichissent les connaissances des industriels. Comme l'a résumé Nedjwa Abbadi : **« La cosmetovigilance, c'est la rencontre entre un produit cosmétique, un consommateur et une époque. »**

Les intervenants ont également évoqué les défis qui façonneront l'avenir du secteur. Parmi eux figurent le développement des méthodes alternatives à l'expérimentation animale, l'intégration croissante des préoccupations environnementales et l'exploitation de nouvelles sources de données dans l'évaluation de la sécurité.

Pour Christophe Rousselle, l'un des enjeux majeurs des prochaines années sera d'accélérer le recours à ces nouvelles approches scientifiques :

« Si nous n'arrivons pas à franchir le pas vers des dossiers fondés sur des données non animales, la société évoluera plus vite que nous. ».

Enfin, l'ensemble des participants a insisté sur la nécessité de renforcer la confiance dans l'expertise scientifique, dans un contexte marqué par la multiplication des sources d'information et une confusion croissante entre les notions de danger et de risque.

« L'incertitude ne veut pas dire risque avéré, et précaution ne veut pas dire risque zéro », a rappelé

Nedjwa Abbadi. Un constat partagé par Christophe Rousselle, pour qui : **« La confiance sera un enjeu fort pour les prochaines années. ».**

Au terme des échanges, un message s'est imposé : la force du modèle européen réside dans sa capacité à faire dialoguer science, innovation et protection des consommateurs. Cinquante ans après sa création, cette approche demeure un atout majeur pour l'industrie cosmétique européenne et un levier essentiel pour relever les défis scientifiques, sociétaux et réglementaires des décennies à venir.

Table Ronde 2 - Défis et perspectives



Vanessa Picot

Adjointe à la cheffe du Bureau Santé,
en charge des produits cosmétiques
DGCCRF



Astrid Even

Directrice de projets Mode, Luxe et
Biens de consommation
Direction générale des Entreprises



Anne Laissus-Leclerc

Directrice Scientifique
LVMH RECHERCHE



Stéphane Martin

Directeur général
ARPP



Karen Lemasson

Directrice ImpACT et
Open innovation
Laboratoires Expanscience



Brice Leclerc

Directeur scientifique
réglementaire
FEBEA

Cette seconde table ronde a permis d'élargir la réflexion aux défis qui attendent l'industrie cosmétique européenne au-delà de la seule sécurité des produits. Contrôles, compétitivité, communication responsable, transition environnementale ou encore attentes croissantes des consommateurs : autant de sujets qui interrogent la capacité du modèle européen à rester une référence mondiale tout en s'adaptant aux évolutions de la société.

En ouverture, les intervenants ont souligné la réussite majeure de la réglementation cosmétique européenne : avoir su construire, à partir d'une exigence de protection des consommateurs, un cadre favorable au développement d'une industrie performante et innovante. Pour Vanessa Picot (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes - DGCCRF), cette réussite réside dans la solidité d'un système pensé dès l'origine pour durer : **« On a agi à l'époque dans l'urgence, mais on a pensé un système qui reste encore aujourd'hui valable. ».**

Cette exigence réglementaire constitue également un atout économique majeur. Astrid Even (Direction Générale des Entreprises) a rappelé que le secteur cosmétique français demeure un leader mondial, soutenu par un écosystème particulièrement riche,

composé d'entreprises industrielles, de fournisseurs de matières premières, d'acteurs de la recherche, de l'emballage ou encore de la distribution. **« Comment ne pas lier cette réglementation, cette exigence sur la sécurité et la qualité des produits avec le rayonnement mondial de notre cosmétique ? »** (Astrid Even)

Les échanges ont également mis en avant le rôle essentiel des autorités dans le maintien de cette excellence. Si la réglementation repose sur la responsabilité des fabricants, celle-ci s'accompagne d'un dispositif de contrôle permettant de garantir la conformité des produits et d'entretenir la confiance du marché. **« Nous sommes présents parce que nous sommes garants que les produits répondent à la réglementation »,** a rappelé Vanessa Picot.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et de dialogue avec les entreprises, notamment afin d'harmoniser les pratiques à l'échelle européenne et de préserver des conditions de concurrence équitables.

Au-delà de la réglementation, la table ronde a souligné l'importance de l'autorégulation, particulièrement en matière de communication.

« L'autorégulation est un relais opérationnel entre la réglementation et les professionnels. ».

Dans un contexte marqué par la montée en puissance des réseaux sociaux et de l'influence commerciale, ce cadre joue un rôle croissant pour accompagner les entreprises et les créateurs de contenu vers des pratiques responsables. L'enjeu est de préserver un haut niveau de rigueur sans freiner la créativité des marques. « **Il faut rendre les messages accessibles, mais il ne faut pas être simpliste** », a souligné Stéphane Martin. Cette recherche d'équilibre est devenue particulièrement importante à l'heure des formats courts et des contenus numériques, où les exigences de pédagogie et de transparence doivent composer avec des contraintes de communication toujours plus fortes.

Les intervenants ont ensuite abordé les évolutions sociétales qui transforment progressivement le secteur. Pour Karen Lemasson (Expanscience), les enjeux environnementaux ne peuvent plus être considérés uniquement comme une réponse aux attentes des consommateurs. « **On ne fait pas cela uniquement pour répondre à une attente sociétale. On le fait pour la pérennité du vivant et de nos entreprises.** ».

Accès aux ressources naturelles, changement climatique, biodiversité ou encore résilience des chaînes d'approvisionnement deviennent désormais des sujets stratégiques. Les entreprises sont appelées à transformer leurs modèles pour répondre à ces enjeux tout en conservant leur capacité d'innovation et leur compétitivité. Cette transformation suppose également de

renforcer les démarches collectives à l'échelle de la filière. « **Ceux qui ont les mêmes problèmes que nous sont souvent ceux qui peuvent le mieux nous aider à les résoudre** », a expliqué Karen Lemasson.

Cette logique de coopération se traduit déjà par de nombreuses initiatives sectorielles autour de l'écoconception, des emballages rechargeables, du réemploi, de la traçabilité ou encore de la mesure de l'impact environnemental des produits.

Les échanges ont également montré que réglementation, innovation et attentes sociétales ne sont pas nécessairement contradictoires. En évoquant le développement du réemploi ou des cosmétiques rechargeables, Vanessa Picot a souligné que ces évolutions illustrent au contraire la capacité du secteur à trouver des solutions conciliant performance, sécurité et durabilité. « **Dès lors qu'on trouve le juste équilibre, on peut mettre sur le marché des produits innovants qui répondent pleinement à la réglementation.** » (Vanessa Picot)

En conclusion, les intervenants ont partagé leur vision des priorités pour les années à venir : garantir une concurrence loyale face aux produits importés, poursuivre l'harmonisation européenne, accompagner la transition environnementale et maintenir un dialogue étroit entre autorités, entreprises et consommateurs.

Pour Vanessa Picot, l'objectif est clair : « **Maintenir notre leadership.** ». Un leadership qui repose autant sur la qualité des produits que sur la capacité de l'ensemble de la filière à anticiper les transformations à venir.

Un dialogue renforcé entre la filière cosmétique et les pouvoirs publics



Sarah Lacoche

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGCCRF

Pour conclure cette journée, l'intervention de Sarah Lacoche, Directrice générale de la DGCCRF, a permis de prendre du recul sur les enjeux qui attendent la filière cosmétique au cours des prochaines années. Son message a rappelé combien le modèle européen a contribué à faire de la cosmétique un secteur d'excellence, reconnu à la fois pour son niveau de sécurité et pour sa capacité d'innovation. Si la réglementation cosmétique a démontré sa robustesse au cours des cinquante dernières années, elle évolue désormais dans un environnement plus complexe, marqué par l'essor du commerce en ligne, l'arrivée massive de produits importés, les nouvelles attentes des consommateurs et l'accélération des

transitions environnementales et numériques. Face à ces mutations, la Directrice générale de la DGCCRF a souligné l'importance du dialogue entre les pouvoirs publics et les entreprises. Depuis le transfert des missions de surveillance du marché des cosmétiques à la DGCCRF, une méthode fondée sur l'échange et la co-construction a progressivement été mise en place afin d'accompagner les évolutions du secteur tout en garantissant un haut niveau de protection du consommateur.

L'un des défis majeurs évoqués concerne la lutte contre les produits non conformes vendus sur

les plateformes de e-commerce. Ces produits représentent à la fois un risque pour les consommateurs et une source de concurrence déloyale pour les entreprises respectant les exigences européennes. La DGCCRF a ainsi réaffirmé sa mobilisation croissante sur ce sujet, en renforçant les contrôles et les coopérations avec les autres autorités nationales et européennes.

L'intervention a également mis en évidence la nécessité d'anticiper les prochaines évolutions réglementaires, qu'il s'agisse du passeport numérique des produits, de la digitalisation de l'information ou encore des enjeux liés aux allégations environnementales. Autant de sujets qui façonneront progressivement le cadre dans lequel évoluera la filière.

Une idée essentielle se dégage : la recherche permanente d'équilibre entre plusieurs objectifs

parfois perçus comme contradictoires : protéger sans freiner, innover sans renoncer à l'exigence, accompagner la compétitivité tout en répondant aux attentes croissantes de la société. Comme l'a parfaitement résumé Sarah Lacoche : **« Nous cherchons toujours à trouver le bon point d'équilibre. »**.

Cette notion d'équilibre a d'ailleurs traversé l'ensemble des échanges de la journée. Elle constitue sans doute l'une des clés de la longévité du modèle cosmétique européen : un cadre suffisamment exigeant pour garantir la confiance des consommateurs, mais également suffisamment agile pour accompagner les transformations du secteur.

Conclusion

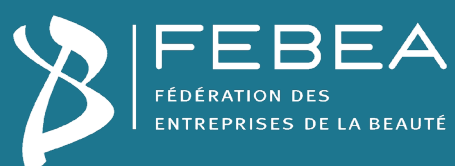
Cinquante ans après son adoption, la réglementation cosmétique européenne demeure une référence mondiale. Fondée sur la science, la responsabilité des entreprises et un haut niveau de protection des consommateurs, elle a démontré sa capacité à accompagner le développement d'une industrie innovante, compétitive et reconnue bien au-delà des frontières européennes.

Au fil des échanges, une conviction s'est imposée : les principes fondateurs du modèle européen restent pleinement pertinents, mais ils doivent aujourd'hui répondre à de nouveaux défis. Transition environnementale, digitalisation, e-commerce, évolution des attentes sociétales et concurrence internationale appellent à poursuivre l'adaptation du cadre réglementaire tout en préservant sa cohérence et sa stabilité.

Cette journée a également mis en lumière un facteur clé de réussite : la qualité du dialogue entre les autorités publiques, les scientifiques, les entreprises et les organisations professionnelles. C'est grâce à cette capacité de coopération et de co-construction que la filière pourra continuer à concilier sécurité, innovation et compétitivité dans les années à venir.

À l'heure où s'ouvrent les cinquante prochaines années de la réglementation cosmétique européenne, l'ambition reste inchangée : faire de l'excellence scientifique et de la confiance des consommateurs les moteurs d'une industrie toujours plus innovante, performante et durable.





137 rue de l'Université - 75007 PARIS
Tél. 01 56 69 67 89
www.febea.fr
[@leLabdeClaire](https://www.instagram.com/lelabdeclaire)